

DECISION N° 23-04

**REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE « HECHO EN CASA »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir passer toutes conventions pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000 € ;

Vu la proposition de la Compagnie « Hecho en casa » ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention avec la Compagnie « Hecho en casa », pour la réalisation d'un stage de théâtre organisé le samedi 4 mars et le dimanche 5 mars 2023, au conservatoire de Bayonne. En contrepartie, le Conservatoire s'engage à verser la somme de 720 € TTC à la compagnie pour la réalisation de 12 h de cours, sur présentation d'une facture.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 12 janvier 2023

**Le Président,
Antton CURUTCHARRY**

